

■ Des cardiologues au service des cardiologues et de leurs patients

Le Conseil national professionnel (CNP) cardiovasculaire : regard sur la cardiologie d'hier, d'aujourd'hui et de demain

Le Conseil national professionnel (CNP) cardiovasculaire est l'organe représentatif de la cardiologie française auprès des autorités sanitaires. Il est l'interlocuteur officiel du ministère de la Santé, de l'Assurance maladie, de la Haute Autorité de santé (HAS), ainsi que de l'ensemble des agences et institutions publiques du champ de la santé.

Le CNP-CV repose sur une gouvernance collégiale, assurant une représentation équilibrée des différentes formes d'exercice (hospitalier, libéral, académique).

Les Conseils nationaux professionnels ont vocation à contribuer à l'amélioration des processus de prise en charge, de la qualité et de la sécurité des soins, ainsi qu'à l'amélioration de la compétence des professionnels de santé.

Pour l'exercice cardiologique de demain, le CNP-CV encourage la pratique de la pertinence des soins, l'utilisation de nouveaux outils numériques dont l'intelligence artificielle et la télémédecine, et le recours à la délégation et au transfert de compétences.



H. ELTCHANINOFF¹, M. VILLACÈQUE²

¹ Présidente du CNPCV, cardiologue hospitalier, CHU, ROUEN.

² Ancien président du CNPCV, cardiologue libéral, NÎMES.

Relativement peu connu, le CNP-CV est une instance majeure de la cardiologie car il est l'interlocuteur privilégié de la cardiologie avec l'ensemble des autorités sanitaires. Afin d'être représentatif, il est constitué de quatre instances de la cardiologie, la Société française de cardiologie (SFC), le Syndicat national des cardiologues (SNC), le Collège national des cardiologues français (CNCF) et le Collège national des cardiologues hospitaliers (CNCH).

Missions et fonctionnement du CNP-CV

1. Rôle institutionnel

Créé en 2007, le Conseil national professionnel (CNP) cardiovasculaire constitue l'organe représentatif de la

cardiologie française auprès des autorités sanitaires. Il est l'interlocuteur officiel du ministère de la Santé, de l'Assurance maladie, de la Haute Autorité de santé (HAS), ainsi que de l'ensemble des agences et institutions publiques du champ de la santé.

2. Missions

Conformément à ses statuts, le CNP a pour mission principale de définir les orientations prioritaires du développement professionnel continu (DPC) des cardiologues, ainsi que le parcours pluriannuel de DPC. Au-delà de cette mission de formation continue, les Conseils nationaux professionnels ont vocation à contribuer à l'amélioration des processus de prise en charge, de la qualité et de la sécurité des soins, ainsi qu'à l'amélioration de la compétence des professionnels de santé.

Des cardiologues au service des cardiologues et de leurs patients

À ce titre, ils assurent les fonctions suivantes :

- proposer des experts pour participer à des groupes de travail ou désigner des représentants appelés à siéger dans diverses structures de gouvernance sanitaire ;
- accompagner l'évolution des métiers et des compétences, en élaborant notamment des référentiels professionnels et des recommandations de bonnes pratiques ;
- participer à la création et au suivi de registres épidémiologiques et de registres professionnels, permettant une observation structurée des pratiques cliniques.

Ces missions peuvent être menées à la demande de l'État, de ses opérateurs (Direction générale de l'offre de soins (DGOS), Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM), Haute Autorité de santé (HAS), etc.), des caisses d'Assurance maladie, ou encore des agences sanitaires.

3. Composition

Le CNP de cardiologie repose sur une gouvernance collégiale, assurant une représentation équilibrée des différentes formes d'exercice (hospitalier, libéral, académique). Il est composé de quatre structures fondatrices.

Deux institutions publiques :

- la Société française de cardiologie (SFC) ;
- le Collège national des cardiologues hospitaliers (CNCH).

Deux structures privées :

- le Syndicat national des cardiologues (SNC) ;
- le Collège national des cardiologues français (CNCF).

La présidence du CNP est annuelle et assurée de façon tournante, alternativement par un représentant du syndicat (SNC) ou de la société savante (SFC), le secrétariat général et le trésorier étant représentés, soit par le CNCF, soit par le CNCH.

4. Travaux récents (année écoulée)

Le CNP de cardiologie a mené plusieurs actions structurantes au cours de l'année écoulée.

>>> Référentiels et bonnes pratiques

- Élaboration d'un référentiel de prise en charge de l'hypertension artérielle par les infirmiers en pratique avancée (IPA).
- Collaboration avec la HAS sur un référentiel de prévention cardiovasculaire chez les femmes.

>>> Partenariats institutionnels

- En partenariat avec l'Assurance maladie, lancement d'une campagne de sensibilisation du grand public aux signes d'insuffisance cardiaque, puis une promotion d'outils d'aide à la prise en charge (ex. : outil Outil'IC) pendant 2 ans : les trophées de l'insuffisance cardiaque.
- Rédaction d'une prise de position conjointe avec le Collège de médecine générale pour améliorer la coordination ville-hôpital dans l'insuffisance cardiaque.
- Participation à un groupe interinstitutionnel (HAS, Assurance maladie, Collège de médecine générale) sur les applications de l'IA à l'électrocardiogramme.

>>> Pertinence et efficience des soins

- Constitution d'un groupe de travail sur la pertinence du recours aux examens évaluant l'ischémie myocardique, notamment les épreuves d'effort.
- Signalement auprès de la DGOS d'une dérive tarifaire liée au passage de l'échocardiographie de stress en hospitalisation de jour dans les établissements publics, entraînant un surcoût significatif sans gain médical.

>>> Alertes et plaidoyers

- Réunion avec la DGOS et l'HAS sur l'élargissement des critères d'implantation du TAVI aux centres sans chirurgie cardiaque.
- Position officielle sur la pénurie de médicaments, notamment les anticorps monoclonaux anti-PCSK9 et sur un élargissement des possibilités de prescription des a-GLP1 à doses élevées aux cardiologues.
- Demande conjointe avec le CNEC (Collège national des enseignants de cardiologie) pour une augmentation du nombre de postes d'internes en cardiologie.

5. Livre blanc sur la profession de cardiologue

En 2022, le CNP a coordonné la rédaction d'un Livre blanc sur l'avenir de la cardiologie, en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes de la discipline. Ce document s'appuyait sur une analyse approfondie de la démographie médicale et des projections de besoins en santé. Il mettait en avant plusieurs leviers d'adaptation :

- le recours au numérique et à l'intelligence artificielle ;
- la coordination pluriprofessionnelle ;
- la valorisation de nouveaux métiers et des pratiques de transfert ou délégation de tâches.

Ce Livre blanc a été largement repris par les institutions sanitaires et les décideurs.

La cardiologie d'hier, d'aujourd'hui et de demain : constats et perspectives

Le constat est aujourd'hui largement partagé par les professionnels de santé : la cardiologie évolue dans un contexte de transformation profonde du système de santé. Trois mutations majeures en sont les moteurs :

- le vieillissement de la population ;
- la transition épidémiologique, marquée par le passage de pathologies aiguës à des maladies chroniques souvent associées à des polypathologies ;
- le progrès technologique, générateur d'innovations majeures mais au coût croissant.

Malgré des investissements publics significatifs à l'échelle mondiale, ces mutations s'accompagnent d'un déséquilibre croissant entre l'offre et la demande de soins. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime que la pénurie de soignants atteindra 30 millions de professionnels de santé manquants à l'horizon 2030, contre 18 millions aujourd'hui. Ce déficit structurel engendre des inégalités d'accès aux soins, tant sur le plan régional que socio-économique.

La cardiologie de demain sera nécessairement plus féminine, plus collaborative, plus technologique et, nous l'espérons, plus humaine. Il faudra donc prendre en compte l'évolution des attentes professionnelles, marquée par une recherche accrue d'équilibre vie personnelle/professionnelle, ainsi que la perte de sens du métier chez les soignants.

Pour répondre aux enjeux du futur, plusieurs évolutions s'imposent :

- la médecine personnalisée permettra une prévention plus fine et une prédiction plus précoce. Cela nécessitera davantage de temps médical pour l'analyse des données complexes (génomique, objets connectés, algorithmes, imagerie...);
- la prise en charge des maladies chroniques devra s'appuyer sur des équipes pluriprofessionnelles, formées notamment aux techniques d'entretien motivationnel pour améliorer l'adhésion thérapeutique ;
- le cardiologue travaillera de plus en plus à distance grâce à la téléconsultation, la télé-expertise, la télésurveillance, voire la téléadaptation thérapeutique.

POINTS FORTS

- Le Conseil national professionnel cardiovasculaire (CNP-CV) constitue l'organe représentatif de la cardiologie française auprès des autorités sanitaires. Il est l'interlocuteur officiel du ministère de la Santé, de l'Assurance maladie, de la Haute Autorité de santé (HAS), ainsi que de l'ensemble des agences et institutions publiques du champ de la santé.
- Le CNP-CV repose sur une gouvernance collégiale, assurant une représentation équilibrée des différentes formes d'exercice (hospitalier, libéral, académique). Il est composé de quatre structures fondatrices : la Société française de cardiologie (SFC), le Collège national des cardiologues hospitaliers (CNCH), le Syndicat national des cardiologues (SNC) et le Collège national des cardiologues français (CNCF).
- Fruit d'un équilibre entre secteur public et secteur privé, le CNP-CV a permis la mise en œuvre de projets innovants et structurants, au service de la qualité des soins en cardiologie.

Le nombre d'acteurs aux compétences différentes et complémentaires augmentant, nous irons vers des nouvelles formes de coopération territoriale, *via* les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) et désormais les Équipes de soins spécialisés (ESS) en cardiologie.

Face à ces défis, quatre axes d'action nous semblent majeurs :

- la pertinence des soins, pour limiter les examens et prescriptions inutiles ;
- la coordination des acteurs, indispensable dans un contexte de polypathologies et de multiprofessionnalité ;
- l'usage critique, éthique et maîtrisé du numérique et de l'intelligence artificielle, afin d'assister sans déshumaniser ;
- la délégation de compétences, permettant au cardiologue de se recentrer sur les tâches à forte valeur ajoutée, en confiant d'autres missions à des professionnels formés : assistants médicaux, infirmiers spécialisés (comme dans l'insuffisance cardiaque, les infirmiers spécialisés en insuffisance cardiaque (ISPIC), les infirmières effectuant des échographies) et surtout les infirmières en pratique avancée.

Conclusion

Le CNP de cardiologie est une instance représentative, transversale et collaborative, où l'ensemble des sensibilités professionnelles peuvent s'exprimer librement. Les décisions sont souvent prises à l'unanimité, reflétant une vision commune centrée sur l'amélioration de la prise en charge des pathologies cardiovasculaires.

Fruit d'un équilibre entre secteur public et secteur privé, le CNP a permis la mise en œuvre de projets innovants et structurants, au service de la qualité des soins en cardiologie.

Pour plus d'informations, vous pouvez aller sur le site du CNP-CV : <https://www.cnpcv.org>

L'auteur a déclaré les liens d'intérêts suivants : prise en charge logistique (hôtel et transport) par Edwards Lifesciences.